



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 Juin 2021

**Présents :** Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Thierry MICHEL, Daniel DUMONTET, Patrick CAGNIN, Fabienne DARGAUD, Alain GUERIN, Nathalie LAPALUS, Emilie LESCUT, Ludovic MICHEL, Jérémy PETITJEAN, Marie-Christine GRIFFON, Philippe SARRY, Brigitte SARRAZIN, Amélie DORIN

**Suppléant :** – Marie Thérèse CHAPELIER

**Animateur de séance :** Jérémy PETITJEAN

**Secrétaire de séance :** Philippe SARRY

**Participaient sans voix délibérative :** Nadia SCHNEBLE – Annick GIRAUD

Le compte rendu de la réunion du 10 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

### ▪ -Délibérations du mois

Les délibérations prises lors de la dernière séance sont rappelées à l'assemblée.

### ▪ Planning d'été de permanences des élus

Afin d'assurer la présence des élus tout au long de la saison estivale, le maire demande au conseil municipal de remplir un planning, afin d'organiser la présence de chacun pour les manifestations, tout en respectant les congés et repos mérités.

### ▪ Planning élections

Le maire rappelle au conseil municipal la nécessité d'organiser les deux bureaux de vote lors des élections départementales et régionales, qui auront lieu simultanément le 20 et 27 Juin 2021. Il évoque les règles préconisées par la préfecture qui seront appliquées et propose d'utiliser le gymnase pour ces scrutins.

Après en avoir débattu, les permanences sont établies, assurant une présence de 6 à 7 membres du conseil, pour le 20 et 27 juin prochain.

### ▪ Travaux et projets en cours

#### ○ Maison de santé

Patrick CAGNIN informe le conseil municipal des derniers travaux de finition en cours.

#### ○ Aménagement des espaces publics en centre bourg

Pour faire suite au constat sur la nécessité de revoir la signalétique verticale du centre bourg en lien avec les nouveaux équipements, évoquée au dernier conseil municipal, le maire expose à l'assemblée le travail effectué en collaboration avec Annie VOUILLON et Ludovic MICHEL.

Après avoir précisé la dénomination des nouveaux équipements, le conseil municipal amende puis adopte le projet présenté en séance. Le maire est chargé de solliciter l'avis de la DRI.

#### ○ Lion d'Or

Patrick CAGNIN informe le conseil municipal sur l'avancement du chantier, notamment des difficultés récurrentes concernant la propreté et la sécurité.

#### ○ Maison Jean ROUX

Le conseil municipal sur proposition d'Alain GUERIN confirme l'accord de la commune pour étudier l'installation de l'étude notariale SIRE et TORTET, dans la maison Jean ROUX. Le travail va donc se poursuivre dans le cadre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage lancée pour l'opération "petites villes de demain".

#### ○ École maternelle

##### - **Bilan financier**

Le maire rappelle au conseil municipal le plan de financement adopté. Il convient de prendre en compte l'étude photovoltaïque. La production d'électricité autoconsommée permettra une amélioration de 60% de l'efficacité énergétique du bâtiment. La commune pouvant, dans ce cas, espérer bénéficier d'une aide financière supplémentaire de 20% au titre du dispositif EFFILOGIS.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au maire ou à un adjoint pour finaliser l'APD, ajuster la mission de maîtrise d'œuvre et solliciter les financements maximum.

##### - **Hébergement temporaire Maison des Associations**

Le maire informe le conseil municipal que les éléments réunis permettront de reloger l'école maternelle lors des travaux, en utilisant tout le 1<sup>er</sup> étage de la Maison des Associations. Les premiers contacts avec Villages Solidaires permettent d'envisager un accord pour une installation au 1<sup>er</sup> étage de la mairie en contrepartie de quelques aménagements. Il conviendra également de rechercher des solutions pour les différentes associations qui ne resteront pas sans alternative.

Le conseil municipal valide la proposition et les travaux à effectuer.

#### ○ **Maison des Patrimoines**

##### - **Construction de la Halle**

Alain GUERIN expose au conseil municipal la proposition du cabinet d'architecture EJO, en projetant l'esquisse de la future halle. L'idée de l'architecte, est de présenter une halle contemporaine, légère, voir transparente, avec un choix écologique en installant une cuve de récupération d'eau de 20 000 litres.

Après débat le conseil municipal, décide de valider la phase ESQUISSE, et de poursuivre en lançant l'APS qui permettra d'avoir une étude plus précise, tant en terme d'architecture, qu'au plan financier.

#### ○ **Petite Ville de Demain**

##### - **Rénovation de trois ensembles immobiliers**

Le maire rappelle au conseil municipal le lancement d'une consultation pour se doter d'un AMO afin d'aider la commune à étudier la rénovation de trois ensembles immobiliers (cinq immeubles) au centre bourg. Trois cabinets différents ont répondu. La commission composée du maire, d'Annie VOUILLON, Alain GUERIN et de Patrick CAGNIN les a auditionnés le jeudi 10 juin pour une présentation de leurs offres. Le choix de la commission s'est porté sur la SCOP Atelier du Triangle, présentant une offre s'élevant à 19 800 € HT, comprenant relevés et ébauche du projet sous forme d'une esquisse. Le plus du cabinet d'architecture est de mettre en avant une approche de paysagiste et des références significatives dans le domaine de réaménagement « cœur de village ».

La commission propose au conseil municipal de retenir le cabinet d'architecture Atelier du Triangle pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide le choix du cabinet d'architecture Atelier du Triangle, pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour un montant de 19 800 € HT.

##### - **Rénovation stratégique de revalorisation centre bourg**

Le maire informe le conseil municipal d'une sollicitation de la Banque des Territoires, afin d'effectuer une étude globale, sur l'avenir du centre bourg et son évolution à moyen terme. Pour cela, une enquête sera effectuée, auprès de la population, par un bureau d'étude missionné à partir de Juillet.

### ■ **Voirie Réseaux terrains**

#### ○ **PLUI ex CCMR – Modifications Simplifiées 2 (MS2) et 3 (MS3) report de la consultation**

Le maire informe le conseil municipal du report du début de l'enquête publique au 21 Juin.

#### ○ **Hébergement de la station météo**

Le maire informe le conseil municipal du renouvellement de l'hébergement de la station météo, situé à l'entrée de l'étang du Paluet. Les conditions restant « globalement » à l'identique. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le renouvellement de l'hébergement de la station météo, pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2021.

#### ○ **Limite du domaine public**

Le maire informe le conseil municipal de la demande d'un propriétaire située route de Saint Pierre, afin d'améliorer la sécurité de l'accès à son habitation, actuellement compliqué et dangereux, empiétant sur le chemin piétonnier qui permet l'accès à l'étang du Paluet. De plus, il expose son projet d'activité professionnelle qui l'oblige à revoir l'environnement de sa maison. Après en avoir débattu, le conseil municipal délibère à l'unanimité, propose plusieurs éléments de réponses possibles, et charge le maire de les transmettre, à savoir :

- Quel que soit le projet, le chemin piétonnier sera maintenu et l'accès réhabilité pour un accès adapté et facile depuis la rue de Saint Pierre ;
- Les accords qui pourront être trouvés, feront l'objet d'une formalisation complète afin d'éviter toute incertitude juridique tant pour la collectivité que pour les propriétaires, surtout en cas de vente ;
- Accord de la construction d'un mur de soutènement au droit du domaine public départemental sur la parcelle qui appartient à la commune de Matour ;
- Possibilité de vendre une partie d'une parcelle communale, au prix de 5 €/m<sup>2</sup>, afin de sécuriser l'accès sur la RD et de favoriser la clôture de l'habitation.

Le conseil municipal ajoute : une position définitive sera adoptée après décisions des pétitionnaires.

#### ○ **Stationnement service Enfance Jeunesse**

Le maire informe le conseil municipal de la demande de stationnement des trois véhicules de Service Enfance Jeunesse, pour la saison estivale, sur le plateau des centres d'accueil de groupes. Après délibération, le conseil municipal opte de préférence pour le parking de la maison Laurent sans exclure cet emplacement, qui ne gêne pas l'organisation des différentes manifestations mais prive les occupants des gîtes de quelques places.

#### ○ **Collège**

Le maire informe le conseil municipal, suite à de nombreux rendez-vous avec le Département, que son Président assure de son engagement à apporter une solution complète, sur les points suivants :

- Accès véhicule pompier se faisant par la rue du Pré Cloux
- Accès piéton, de la rue du pré Cloux au parking de la maison de santé.
- Détermination ultérieure de l'affectation du plateau sportif, et du financement de sa rénovation

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, accepte les principes proposés et laisse au Département le soin de poursuivre les différentes formalités nécessaires dans la perspective de trouver un accord global qui garantisse à la commune le maintien d'un accès direct depuis la rue du Pré Cloux, au rythme que ce dernier décidera.

### **Personnel communal**

#### ○ **Départ et renouvellement de collaborateurs**

Annick GIRAUD informe l'assemblée,

- Du renouvellement d'un agent en contrat PEC, pour une durée de 6 mois, à 20/35°.
- Du départ d'une collaboratrice de l'équipe administrative.

### **Commission technique**

Marie Christine GRIFFON informe le conseil municipal du devis de l'entreprise ARSOTEC, pour les feux d'artifice du 14 août, d'un montant de 3 763.26 € HT, soit 4 515.92 € TTC. Après délibération, le conseil, à l'unanimité, valide le devis des feux d'artifices.

Marie-Christine GRIFFON poursuit les réflexions pour organiser cette fête emblématique en vue d'un été réussi à Matour selon l'évolution des règles sanitaires.

### **Commission Accueil et Tourisme Environnement (CATE)**

Marie Christine GRIFFON présente au conseil municipal les principaux sujets abordés en réunion CATE du 9 Juin dernier :

- Ouverture de la piscine le 12 Juin.
- Une réunion pour Le marché des Producteurs est prévue le 23 Juin prochain. La promotion de l'évènement est en cours
- « Fantastic Picnic » : la commission propose au conseil municipal qui l'accepte de renouveler l'évènement.
- Fleurissement : 400 plants ont été plantés, le 31 mai dernier, Emilie LESCUT remercie la participation de la quinzaine de bénévoles motivés.
- La commune de Matour s'inscrit dans le programme WIKI pays, une partie des informations est déjà disponible provenant de Gérard THELIER.
- Les premiers stages, animations et expositions ont dû être annulés suite aux restrictions sanitaires. Néanmoins, le nombre d'inscriptions augmente, ce qui est encourageant.
- Trois accueils de classes, sur le thème de « l'école d'autrefois » se fera ce mois-ci, ainsi qu'un ou deux centres aérés, au mois de Juillet.
- Le premier test Randoland se déroulera le 17 Juin, avec une livraison prévue début Juillet.
- Un bilan des réservations des gîtes est présenté,
- La commission propose de doter la commune d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'aménagement global du site de loisirs du Paluet. Le conseil municipal charge Alain GUERIN et Thierry IGONNET de poursuivre les échanges afin de retenir l'offre mieux disante ;
- L'installation de l'aire de jeux, sur le site de loisirs du Paluet, est programmée début Juillet.
- La commission propose à l'assemblée le projet de la restauration du petit patrimoine, tel que lavoirs, puits, fontaines, fours,... Une chronologie est proposée, à savoir ; repérage, diagnostic, demande de devis, recherche de financements et travaux en fonction.

Marie Christine GRIFFON informe l'assemblée du paiement par Marie Thérèse CHAPELIER, d'un abonnement à l'Artothèque « administration », au musée municipal Paul Dini à Villefranche sur Saône, par ses moyens personnels. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser Marie Thérèse CHAPELIER, de la somme de 55 €.

### **Commission Éducation et Solidarité Locales (ESL)**

Brigitte SARRAZIN résume pour le conseil municipal la réunion de la commission Éducation et Solidarité Locales

- **Vaccibus, installé sur la place de l'église, à Matour** : la 2e injection concernant 70 personnes du 2 juin à Matour s'est bien déroulée.

- **École maternelle** :

Suite à la visio-conférence du 27 avril, concernant la présentation de la rénovation de l'école maternelle, une seconde réunion s'est déroulée le 4 juin dernier. Il s'en dégage trois souhaits :

- De participer, d'animer, de créer du lien entre tous, intergénérationnel aussi, dans un espace de rencontres et d'échanges.
- D'aménagement intérieur et extérieur : meilleure isolation « confort été », mobilier adapté aux enfants, petits bancs et casiers de couleur, des matériaux en bois, un mur d'escalade..
- École verte : végétalisation des espaces extérieurs, espaces verts pour les enfants, jardin partagé, potager, jardinage/bricolage avec les enfants à l'aide de personnes extérieures, bassin à poissons, niche aux oiseaux

- **2e Journée du séminaire « convention territoriale globale » du 2 juin**

Un compte rendu sera établi concernant les souhaits, les actions concrètes exprimées, telles que par exemple

- pour le logement : développement des habitats semi-collectifs, intergénérationnels ou inclusifs,
- et pour la jeunesse : un lieu d'accueil et d'espace d'échanges pour les jeunes, accessibilité à la culture, à suivre...

- **ADMR**

L'association demande la présence d'un élu de la commune à leur conseil d'administration, afin de créer du lien et d'harmoniser si possible les visites de courtoisie.

- **Accueil des réfugiés**

Suite à la réunion du 12 juin dernier, les collectifs de Matour Trambly s'associent dans leur accompagnement des réfugiés en résidence sur Matour et recherchent de nouveaux bénévoles. Un courrier sera ajouté à la lettre municipale de juin. Deux logements de l'OPAC avec le dispositif CPH sont à disposition sur la commune de Matour.

## ▪ Questions diverses

○ **Restauration de la sirène de la Mairie**

Le maire salue le travail de Jérémie PETITJEAN de rétablissement du fonctionnement de la sirène de la Mairie. Un essai sera prévu chaque 1<sup>er</sup> dimanche du mois, à 11h45.

○ **Location local commercial**

Thierry IGONNET informe le conseil municipal du souhait d'une personne de continuer son activité de retouche mercerie, sur Matour, en complément de sa retraite, Après un entretien avec le maire, le plus petit local de l'immeuble BOUSSEAUD- BOUSCARA semblerait lui convenir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de lui louer le local commercial.

○ **Renouvellement baux locaux commerciaux**

Le maire propose au conseil municipal qui l'accepte de reconduire le bail de la Blanchisserie et du box au sein des ateliers municipaux aux Berlières, en attendant le transfert dans les nouveaux locaux.

○ **Bal du 9 Juillet – Association des Parents d'Élèves du collège saint Cyr**

L'association des parents d'Élèves du collège Saint Cyr organise un bal de fin d'année, le 9 Juillet, et demande au conseil municipal de bien vouloir leur mettre à disposition la salle des fêtes du CART gratuitement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte en précisant que le ménage sera à leur charge.

## ▪ Informations diverses

○ Relevés Météo de mai 2021

○ Énergie publique

○ L'appel du 18 Juin

○ **Prochaines réunions**

ESL	6 juillet	19h30
Maire Adjoint Secrétaire Générale	28 juin 2021	20h30
CATE	7 Juillet	20h30
Commission technique	6 Juillet 2021	19h

Séance levée à 0h50m

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Mardi 13 Juillet 2021 – 20h30 salle du CART**